



VIVRE AVEC L'AUTISME EN MEURTHE ET MOSELLE

Les Charmilles- Domaine de Pixierécourt -54220 MALZEVILLE

permanence secrétariat : Hélène DÉMOLIN
07.82.40.44.34 (les lundis et mercredis matins)
courriel secretariat-vaamm@sessad54.fr

contact président : Jean-Marie OTHELET
courriel vivreaveclautisme@yahoo.fr

site internet <http://www.autisme54.com>

BULLETIN D'ADHESION et/ou de SOUTIEN année 2018

ADHESION

nouvelle adhésion renouvellement

M, Mme

Prénom(s)

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone domicile

Portable(s)

Votre courriel

(merci d'écrire distinctement chaque caractère)

Désirez-vous recevoir les informations de l'association par courrier électronique : OUI NON

Adhère au titre de* :

MEMBRES ACTIFS FAMILLES : 40€

une adhésion par famille (père et mère d'enfant(s) avec autisme) ; une voix aux Assemblées Générales

Enfant(s) avec autisme dans la famille :

NOM	prénom	date de naissance	établissement scolaire ou médico-social fréquenté
-----	-----	---/---/---	-----
-----	-----	---/---/---	-----

MEMBRE ASSOCIÉ : 40€

une adhésion par personne ; une voix aux Assemblées Générales

MEMBRE BIENFAITEUR : 20€

une adhésion par personne ; une voix consultative aux Assemblées Générales

J'ai lu et adhère au Projet Associatif :

(document disponible sur notre site internet ou sur simple demande au secrétariat)

DON facultatif (vous pouvez soit ajouter votre don à l'adhésion soit faire seulement un don)

Je désire soutenir l'association en faisant un don de :euros

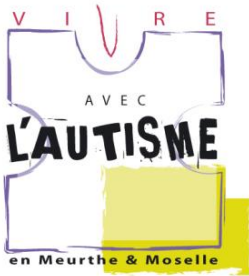
Règlement **par chèque uniquement** à libeller à l'ordre de "Vivre avec l'autisme en Meurthe et Moselle" et à retourner au secrétariat (adresse en entête) avec le bulletin d'adhésion et le formulaire de droit à l'image complété.

Vous recevrez début 2019 un **reçu fiscal** du montant de votre cotisation et/ou de votre don. VIVRE AVEC L'AUTISME en M&M étant une association d'intérêt général, vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale de 66% du montant versé, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Don en ligne : <https://www.apayer.fr/vivreaveclautisme>

* Selon les statuts de Vivre avec l'autisme en Meurthe et Moselle, pour être adhérent, il faut : que l'adhésion soit validée par le Conseil d'Administration et avoir adhéré au Projet Associatif, document disponible en ligne ou sur simple demande au secrétariat.

Date et signature



DROIT A L'IMAGE - AUTORISATION année 2018

Pour illustrer les articles de notre site internet <http://www.autisme54.com> (que vous êtes invités à consulter régulièrement), nous souhaitons utiliser les photos et vidéos prises lors des manifestations organisées par Vivre avec l'autisme en Meurthe et Moselle.

Nous avons besoin de votre accord pour utiliser votre image et celle de vos enfants. Merci d'avance de compléter le document suivant (un formulaire par famille).

Nous soussignés (pour un enfant mineur, il faut l'accord des deux parents) :

M.....

Mme.....

- autorise(ent) l'association Vivre avec l'autisme en M&M à utiliser mon image et celle de mes enfants :.....,
- n'autorise(ent) pas l'association Vivre avec l'autisme en M&M à utiliser mon image et celle de mes enfants :.....,

exclusivement dans le cadre d'articles publiés sur le site de l'association, à l'occasion d'activités auxquelles nous avons participé. Cette autorisation est faite à titre gratuit, elle est limitée à une durée de un an.

Fait à

Le

Signature(s) :